



PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE
COMTÉ DE LA JACQUES-CARTIER

AVIS DE PUBLIC « RÈGLEMENT NO 17-2016 »

AVIS est donné, par la soussignée, que le Règlement numéro 17-2016 abrogeant le Règlement numéro 04-2004 «*Déterminant l'Indice des prix à la consommation permettant de fixer la rémunération des employés de la MRC de La Jacques-Cartier*» a été adopté, lors de la séance du conseil de la MRC de La Jacques-Cartier du 23 novembre 2016.

Ce règlement a pour but d'abroger le Règlement déterminant l'indice des prix à la consommation permettant de fixer la rémunération des employés de la MRC étant donné que le taux est maintenant établi par la *Politique des Conditions de travail des employés*.

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la MRC de La Jacques-Cartier 60, St. Patrick, Shannon.

DONNÉ à la MRC de La Jacques-Cartier le 24 novembre 2016.

FRANCINE BRETON
Directrice générale et
secrétaire-trésorière